

Réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2015

20h

Convoqué le 8 avril 2015

Présents : Mmes BARRAQUAND Angélique, BOUVIER Danielle, MM CHINCHILLA Pedro, DUC MAUGE Michel, ESCOFFIER Marcel, Mme EYNARD Edith, MM FERLIN Damien, GERBOUD Franck, GONTIER Hervé, GUEUNDJIAN Philippe, Mme LEBON Ludivine, MM LAFOREST Jean-Daniel, MILESI Pascal, Mme MILLAR Armelle, M. MORIN Christian, Mmes PERROT Tiffany, TABUTEAU Vincenzina, TEZIER Evelyne, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle.

Absents excusés : Mme GUIRIMAND Marie-Odile (procuration à Evelyne TEZIER), M. HAINZELIN Pierre (procuration à Pedro CHINCHILLA), HASTIR Gérard (procuration à Damien FERLIN)

Madame Tiffany PERROT a été élue secrétaire.

Le Maire donne lecture de la décision prise dans le cadre de ses délégations :

Décision du 16 mars 2015 : le Maire décide de confier la mission d'assistance à la rédaction de la déclaration redevance Agence de l'eau 2015 à la SAFEGE pour un montant de 5 200€ HT.

1- Approbation compte rendu du conseil municipal du 2 mars :

Monsieur ESCOFFIER demande que soit ajouté dans le point 3 à la suite de : crainte que la partie accessible gratuitement soit trop restreinte « *et que la partie concédée soit inaccessible aux St Jeannais durant la saison* »

Cet ajout étant pris en compte, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2- Vote comptes administratifs 2014 : commune, eau et assainissement :

Madame Isabelle VIGNON, adjointe en charge des finances présente les comptes administratifs en présence de Monsieur Jean-Michel LANQUETIN, receveur municipal.

Monsieur MORIN quitte la salle au moment des votes

Commune	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	2 246 087,06 €	3 236 289,87 € (dont 804 308,24 € résultat reporté 2013)
Section d'investissement	2 102 700,80 €	1 371 263,83 € (dont 827 595,90 € résultat reporté 2013)
TOTAL CUMULE	4 348 787,86 €	4 604 553,70 €
Excédent de fonctionnement		990 202,81 €
Déficit d'investissement	- 731 436,97 €	
Résultat exercice 2014		+ 258 765,84 €

Le compte administratif du budget commune 2014 est adopté à l'unanimité

Eau	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	234 667,31 €	362 264,48 € (dont 178 300,68 € excédent 2013 reporté)
Section d'investissement	67 728,79 €	93 545,00 € (dont 65 039,00 excédent 2013 reporté)
TOTAL CUMULE	302 396,10 €	455 809,48 €
Excédent de fonctionnement		127 597,17 €
Excédent d'investissement		25 816,21 €
Résultat exercice 2014		+ 153 413,38 €

Le compte administratif du budget eau 2014 est adopté à l'unanimité

Assainissement	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	480 167,63 €	510 515,75 € (dont 71 215,39 € excédent 2013 reporté)
Section d'investissement	41 049,77 €	223 406,95 € (dont 161 875,17 excédent 2013)
TOTAL CUMULE	521 217,40 €	733 922,70 €
Excédent de fonctionnement		30 348,12 €
Excédent d'investissement		182 357,18 €
Résultat exercice 2014		+ 212 705,30 €

Le compte administratif du budget eau 2014 est adopté à l'unanimité

3- Approbation comptes de gestions 2014 : commune, eau et assainissement :

Les comptes de gestions dressés par le Receveur Municipal pour les budgets commune, eau et assainissement sont approuvés à l'unanimité.

4- Affectation de résultats budgets commune, eau et assainissement :

Commune : il est proposé de solder le déficit d'investissement soit **731 436,97€**, L'excédent reporté en fonctionnement sera donc de **258 765,84€**

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Eau : la section d'investissement présentant un excédent de **25 816,21€**. L'excédent reporté en fonctionnement sera donc de **127 597,17€**.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Assainissement : la section d'investissement présentant un excédent de **182 357,18€**. L'excédent reporté en fonctionnement sera donc de **30 348,12€**.

Accord du conseil municipal à l'unanimité

5- Budgets primitifs 2015 :

Madame Isabelle VIGNON, adjointe en charge des finances présente les budgets primitifs en présence de Monsieur Jean-Michel LANQUETIN, receveur municipal.

* **Commune** : Le budget primitif 2015 s'équilibre à 2 631 892,84 € en fonctionnement et à 1 386 349,81 € en investissement, sans emprunt nouveau. Il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité.

Le budget primitif commune 2015 de la commune est adopté par 18 pour et 5 abstentions (MM ESCOFFIER, CHINCHILLA, HAIZELIN, Mmes GUIRIMAND, TEZIER).

* **Eau** : Le budget primitif 2015 s'équilibre à 301 656,17 € en fonctionnement et à 111 222,38 € en investissement sans emprunt.

Le budget primitif eau 2015 de la commune est adopté à l'unanimité

* **Assainissement** : Le budget primitif 2015 s'équilibre à 444 743,12 € en fonctionnement et à 266 300,30 € en investissement sans emprunt

Le budget primitif eau 2015 de la commune est adopté à l'unanimité

6- Vote du taux des contributions directes :

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour appliquer, pour 2015, les mêmes taux de contributions directes que les années précédentes, à savoir :

- taxe d'habitation : 13,59%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,03%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,38%

7- Versement participation école Jeanne D'Arc :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour verser la participation communale année scolaire 2014/2015 due pour les enfants Saint-Jeannais scolarisés en primaire et maternelle à l'école Jeanne D'Arc s'élevant à ce jour **15 638,00 €** :

- pour le primaire : 8 550 €
 - 570 € x 15 = 8 550 €

- pour la maternelle (à partir de 3 ans) : 7 088,00 €
 - 886,00€ x 8 = 7 088,00 €

Cette somme sera versée en 2 fois : **10 000,00€** au mois de mars, le solde actualisé au mois de juillet afin de prendre en compte les éventuels départs et arrivés d'élèves en cours d'année.

8- Travaux ONF :

Les travaux prévisionnels 2015 en forêt communale présentés par l'ONF sont approuvés à l'unanimité et inscrits au budget à savoir :

Entretien du périmètre et entretien barrière pour un montant prévisionnel de 4 060€ TTC.

9- Vente des coupes de bois :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour mettre en vente sur pied par les soins de l'Office National des Forêts les coupes dans les parcelles n°14,15 et 22 et dans les parcelles n°7, 19 et 21 invendues en 2014

10- Distraction et application du régime forestier de parcelles forestières communales :

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la révision du plan d'aménagement de la forêt communale, les services de l'Office National des Forêts ont procédé à une étude complète de la situation foncière des terrains appartenant à la commune.

La surface relevant du Régime forestier pour la commune de St Jean en Royans conformément à l'arrêté Préfectoral N° 948 du 28/02/1984 était de **619 ha 78 ares 75 ca.**

Depuis, il est apparu quelques changements fonciers : échanges de terrains (OGAF, BEGUIN, LIOTHIN), numérotation de chemins, qui demandent régularisation. La surface de la forêt Communale bénéficiant du Régime Forestier après régularisation sera de : **627 hectares 31 ares et 43 ca.**

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour demander la prise d'un arrêté Préfectoral pour la régularisation des parcelles forestières (le détail est listé dans la délibération correspondante).

11- Subventions associations :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour accorder, aux associations, pour l'année 2015, les subventions suivantes :

UCIA	2 000.00 €
(versement en 2 fois sous réserve d'actions réalisées 1 000 + 1 000)	
Amicale Boule du Royans	300.00 €
FNACA	300.00 €
Pionniers du Vercors	400.00 €
(350.00€ + 50.00€ solde participation livret stèle du Royans)	
Amicale Personnel Communal	1 900.00 €
Comité d'animation de la Matinière	800.00 €
ACCA	200.00 €
Union Fédérale Anciens Combattants	150.00 €
Les Yeux Fertiles et Les Chapelles	650.00€
Les Collectionneurs du Royans	150.00 €
Club Horizon 3	350.00 €
Les Conciliateurs du Dauphiné	100.00 €
UDAF	1 500.00 €
O.C.C.E (école Pasteur)	7 300.00 €
Coopérative scolaire (école maternelle) O.C.C.E	3 700.00 €
L'Estrade	1 000.00 €
Royans Tennis de Table	150.00 €
Les Bobines du Royans	900.00 €
Comité des Laboueurs	2 500.00 €
La Gaule du Royans	200.00 €
Croix rouge	500.00 €
Comité des fêtes	4 000.00 €
Royans d'Hier et d'Aujourd'hui	700.00 €
Tennis club	250.00€

TOTAL

30 000.00 €

12- Création poste saisonnier services techniques :

Accord du conseil municipal à l'unanimité, pour créer du 27 avril au 31 août 2015, afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques (formations, surcroît de travail conséquent au fleurissement et festivités), **un poste saisonnier d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet avec mission temporaire d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP).**

13- Création poste adjoint technique 2^{ème} classe :

Accord du conseil municipal à l'unanimité, afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques, **pour créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2015.**

14- Signature convention RASED :

Le Maire informe que la commune de Saint-Nazaire-en-Royans accueille l'équipe du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D) de la circonscription de l'Education Nationale de Romans Est dans des locaux intégrés au groupe scolaire.

La commune de Saint-Jean-en-Royans participe déjà, par convention, aux frais de fonctionnement fixés à 1,50€ par enfant pour une année scolaire.

Suite à l'intégration des certaines communes dans la grande agglo, il convient de passer une nouvelle convention avec la commune de Saint-Nazaire-en-Royans. Le tarif reste inchangé.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour signer avec la commune de Saint-Nazaire-en-Royans une convention de participation aux frais de fonctionnement pour l'accueil de l'équipe du R.A.S.E.D.

15- Questions diverses et infos:

- Madame VALLET informe que dans le cadre des travaux prévus à l'office de tourisme (cf questions diverses compte rendu du 2 mars 2015) un local a été trouvé pour permettre le maintien d'un point accueil sur la commune de Saint-Jean-en-Royans.

- suite au décès de Monsieur JOUFFREY, Président de la Communauté de Communes et Maire de Saint-Nazaire-en-Royans, le Maire informe l'assemblée des différentes règles de constitution du nouveau conseil communautaire, la représentation actuelle n'étant plus possible.

Il fait ensuite un tour de table pour demander l'avis des conseillers. 4 conseillers (Mme GUIRIMAND, MM. HAINZELIN, CHINCHILLA, ESCOFFIER) s'abstiennent, les 19 conseillers s'expriment optent pour la composition de droit à savoir : 11 conseillers communautaires pour Saint-Jean (contre 9 actuellement). Le Préfet devra prendre sa décision pour le 21 mai prochain.

La séance est levée à 23h00